UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VII- H2020 MSCA COFUND EDENE : Mobilité internationale des doctorants : allocation d'aide à l'installation

APPROUVE la mise en œuvre d'une allocation d'aide à l'installation d'un montant de 1080 € pour chaque doctorant du programme EDENE, sous réserve des critères d'éligibilité et de la clause d'engagement prévu, versée dans les conditions suivantes :

- pour la promotion 1 => un versement sera réalisé début 2023, en prenant en compte les montants d'ores et déjà versés pour que chaque doctorant perçoive le montant de l'allocation prévue, soit 1080€ ;
- en une fois pour la promotion 2 => début 2023 ;
- en une fois pour la promotion 3 => octobre 2023.

VOTE : POUR : 25 CONTRE : 01 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 06

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022